

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 410

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 343 de M. Gouffier-Cha

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que le taux de mortalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'ajouter "ainsi que le taux de mortalité" comme indicateur pour juger de la gravité de la situation sanitaire.